

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 15-2017 - TP

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Contribution de CHF 120'000.- TTC sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de paires de courses pour la période horaires 2018-2019

Responsable : Pierre Graber

Synthèse

Ce préavis n°15-2017 – TP s'inscrit dans la suite des préavis déjà acceptés lors de la précédente législature par le Conseil intercommunal pour les expérimentations d'offres supplémentaires dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics (programme TP).

Il est composé des demandes de contribution du fonds TP pour le financement de paires de courses expérimentales sur quatre lignes de bus régionales pour l'horaire 2018-2019. Plus spécifiquement, les objets du préavis sont les suivants :

a) Contribution du fonds TP aux expérimentations pour la période horaire 2018-2019

Objectif : contribuer au financement d'expérimentations de paires de courses supplémentaires pour les horaires 2018 et 2019

Coûts par ligne :

10.810 : CHF 7'000.- TTC pour 2 ans à charge du fonds TP affecté

10.813 : CHF 82'000.- TTC pour 2 ans à charge du fonds TP affecté

10.840 : CHF 15'000.- TTC pour 2 ans à charge du fonds TP affecté

10.846 : CHF 14'000.- TTC pour 2 ans à charge du fonds TP affecté

Total : CHF 118'000.- TTC à charge du fonds TP affecté

b) Participation aux frais de communication

Objectif : financer des actions de communication pour augmenter la fréquentation des TP

Coût arrondi : CHF 2'000.- TTC à charge du fonds TP affecté

Coût total arrondi : CHF 120'000.- TTC à charge du fonds TP affecté

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dès 2010, lors de la constitution du fonds affecté aux transports publics (fonds TP), sur les 13.9 millions de francs, environ 4.5 millions ont été réservés pour financer des expérimentations de courses supplémentaires afin d'améliorer progressivement l'offre et les cadences des lignes régionales de transport public dans le district de Nyon. Le fonds TP permet également de financer des mesures d'aménagement, d'accompagnement et de communication. La généalogie de l'ensemble des préavis liés au fonds TP est en annexe A.

En parallèle, le Canton de Vaud a aussi investi plus de 3 millions de francs pour améliorer l'offre en décembre 2012 lors de la réorganisation du réseau régional. Il a depuis repris, dans le cadre du mécanisme TRV¹ (trafic régional voyageurs), les paires de courses expérimentales ayant atteint les objectifs de fréquentation, comme cela a déjà été le cas sur les lignes CarPostal 10.835, 10.840 et 10.846.

Les premières expérimentations financées par le fonds TP ont été engagées en décembre 2012. Elles sont prévues pour des périodes limitées de trois à quatre ans (voir préavis n°52-2015) avec l'objectif d'atteindre une fréquentation de voyageurs suffisante sur le tronçon déterminant pour que leur financement soit repris par le mécanisme TRV. Pour ce faire, les expérimentations financées par le fonds TP doivent s'inscrire dans le calendrier des périodes horaires et budgétaires biennuelles du TRV.

Expérimentations et période horaire TRV	2013	Période TRV		Période TRV		Période TRV		Période TRV	
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Priorités 1 (préavis 21-2012 - 37-2014)									
Compléments 1 (préavis 30-2013)									
Prolongement Priorités 1									
Priorités 2 (préavis 52-2015)									
Expérimentations autres (préavis 66-2016)									
Prolongement Priorités 2 (préavis 15-2017 à venir)									

Comme illustré par le schéma ci-dessus, les expérimentations de priorité 1 ont été mises en place en décembre 2012 pour la période horaires 2013 - 2014 (préavis n°21-2012).

En décembre 2013, des compléments ont été ajoutés pour la période horaire 2014 - 2015 (préavis n°30-2013). Du fait que certaines courses n'ont pas atteint les objectifs et afin de faire coïncider le terme des expérimentations de priorité 1 et leurs compléments, la majorité des courses expérimentales du préavis n°21-2012 ont été prolongées pour l'horaire 2015 (préavis n°37-2014).

Pour la période horaire 2016 - 2017, les expérimentations qui n'atteignaient pas les objectifs de fréquentation ont été prolongées et d'autres ont été ajoutées (préavis n°52-2015).

Enfin, une participation du fonds TP à l'exploitation de la ligne TPG U desservant Chavannes-des-Bois et de la ligne de bus touristique CarPostal 10.723 qui dessert le col du Marchairuz durant la période estivale a été validée en juin 2016 pour des expérimentations d'une durée, respectivement, de 3 et 4 années du fait que ce sont de nouvelles lignes et respectivement de desserte locale et touristique (préavis n°66-2016).

¹ Pour plus d'explications sur le TRV, lire le chapitre 4.4 du Rapport intermédiaire 2012-2013 du programme régional de réorganisation des transports publics, téléchargeable sur le site internet du Conseil régional http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/mobilite/2014_05_23_2_rapport_intermediaire_tp_2013.pdf

1. Objets du préavis

a) Contribution du fonds TP aux expérimentations pour la période horaire 2018-2019

Le préavis n°15-2017 porte sur la contribution du fonds TP au financement des phases de transition des lignes 10.813, 10.840 et 10.846 pour les horaires 2018 et 2019. Les courses concernées sont identifiées en annexe B. A cela s'ajoute la participation du fonds TP à l'expérimentation du prolongement de certaines courses de la ligne TPN 10.810 dans le sens Nyon – La Rippe jusqu'au hameau de Tranchepied (9x/jour lu-ve et 3x/jour sa-di).

Ces projets ont été préalablement présentés, discutés et validés en séances de bassin versant, par le CODIR du Conseil régional et la DGMR du Canton de Vaud. Les montants inscrits pour les phases de transition sont sous réserve des participations des communes concernées. Les montants inscrits en vert correspondent à la prise en charge du TRV qui reprend à son compte deux paires de courses sur la ligne 10.835 car cette dernière a atteint les objectifs de fréquentation.

	Lignes régionales	Courses financées par le fonds régional transports publics		Horaires		
Objet du préavis 15-2017 Financement d'expérimentations de courses supplémentaires pour la période horaire 2018-2019	TPN 10.810 Nyon - La Rippe	Nouvelle expérimentation	Participation au prolongement de courses jusqu'à de Tranchepied en 2018 et 2019	Nyon - La Rippe (9x/jour lu-ve et 3x/jour sa-di).		
	TPN 10.813 Chavannes-des-Bois - Coppet - Crassier	Phase de transition	Financement de la phase de transition de 5 paires de courses expérimentales en 2018 et de 7 paires de courses en 2019 - 25% du total à charge du fonds TP		Crassier - Ch.-des-Bois	08h29
						12h29
						12h40
						14h30
						16h30
					Ch.-des-Bois - Crassier	18h29
						21h59
						07h37
						08h05
						12h05
	CarPostal 10.835 Gland - Gilly - Rolle	Reprise TRV	Reprise dans le TRV de deux paire de courses		Gland - Rolle	07h45
					Rolle - Gland	07h18
					Gland - Rolle	18h15
					Rolle - Gland	18h48
	CarPostal 10.840 Rolle - Gimel	Phase de transition	Financement de la phase de transition de 1.5 paires de courses en 2019 - 25% du total à charge du fonds TP		Rolle - Gimel	14h48
Gimel - Rolle					15h20	
Gimel - Rolle					6h48	
CarPostal 10.846 Rolle - Perroy - Allaman	Phase de transition	Financement de la phase de transition de la paire de courses expérimentale en 2018 et 2019 - 25% du total à charge du fonds TP		Rolle - Allaman	08h23	
				Allaman - Rolle	07h45	

Les autres demandes des communes faites en séances par bassin versant et sans incidence financière sur le fonds TP, ainsi que les autres informations sur le réseau régional, se trouvent dans le rapport TP 2016² ainsi que dans le courrier de réponse de la DGMR annexé au présent préavis³.

b) Participation aux frais de communication

Selon la pratique du Conseil régional et pour chaque montant engagé par le fonds TP pour des expérimentations de paires de courses ou pour la réalisation de mesures d'aménagement, un montant est ajouté pour les frais de communication (panneau de chantier, tous-ménages, brochures d'information, évènements, kit mobilité, etc.) liés à la valorisation du programme de réorganisation des transports publics auprès des communes et du grand public. Les coûts liés à la diffusion des supports de communication restent à la charge des communes. Les mesures de communication mises en place en 2016 sont présentées dans le rapport TP 2016.

² Téléchargeable sur le site internet de Régionyon http://www.regionyon.ch/doc/references/#lien_mobilite

³ Annexe C : Courrier DGMR *Horaire 2018 : demandes de Régionyon [...] – 7 avril 2017*

2. Calendrier et principales échéances de la période horaires 2018-2019

Encore cette année les échéances pour la préparation de la période l'horaire 2018-2019 ont été serrées. Malgré tout, l'ensemble des partenaires, Communes, Canton, transporteurs ont su être réactifs et ont permis de tenir le calendrier. Les demandes de modification de l'horaire ont donc pu être adressées au Canton dans les délais impartis, conformément aux dispositions des conventions d'exploitation passées avec la DGMR, TPN et CarPostal.

Les prochaines échéances sont :

29 mai au 18 juin 2017	Consultation officielle de l'horaire 2018
15 juin 2017	Vote du présent préavis au Conseil intercommunal
2 ^{ème} semestre 2017	Analyse des statistiques de fréquentation
10 décembre 2017	Mise en exploitation de l'horaire 2018
Janvier 2018	Analyse des statistiques de fréquentation et préparation du prochain horaire TRV 2019
9 décembre 2018	Mise en exploitation de l'horaire 2019

3. Financement

a) Contribution du fonds TP aux expérimentations pour la période horaire 2018-2019

Pour les phases de transition, des séances ont été organisées avec les communes concernées par les lignes 10.813 (5 paires de courses) et 10.846 (1 paire de courses) pour convenir d'une répartition financière sur les 75% à charge des communes, le fonds TP ne couvrant plus que 25% des coûts pendant deux ans selon les règles de la phase de transition définies dans l'annexe D du préavis 52-15 du Conseil intercommunal. Ces répartitions feront l'objet de convention avec les Municipalités des communes concernées.

Pour la ligne 10.840 (1.5 paires de courses), et deux paires de courses expérimentales restantes de la ligne 10.813, la phase de transition devrait être engagée en 2019. Ainsi, des séances avec les communes concernées seront organisées cette année pour préparer cette transition.

Le prolongement à Tranchepied de certaines courses de la ligne 10.810 a été chiffré à CHF 50'000.- TTC par an par les TPN. Le TRV couvrirait les coûts relatifs aux heures de conduite et aux véhicules. Il resterait CHF 32'000.- TTC par an, correspondant aux coûts des kilomètres supplémentaires liés au prolongement, à charge des collectivités locales. Par analogie avec le soutien accordé à l'expérimentation de la ligne TPG U, le fonds TP prendrait 10% des coûts à charge des collectivités locales, le solde en reviendrait à la commune de La Rippe dans le cadre d'une convention.

Depuis l'horaire 2013, avec le présent préavis, huit paires de courses auront été reprises par le TRV pour un montant total d'environ 265'000.- par année.

Lignes régionales	Détails	Reprise TRV/an	Expérimentation Montant TTC 2018-2019
TPN 10.810 Nyon - La Rippe	Participation au prolongement de courses jusqu'à de Tranchepied en 2018 et 2019	-	CHF 7'000
TPN 10.813 Chavannes-des-Bois - Coppet - Crassier	Financement de la phase de transition de 5 paires de courses expérimentales en 2018 et de 7 paires de courses en 2019 - 25% du total à charge du fonds TP	-	CHF 82'000
CarPostal 10.835 Gland - Gilly - Rolle	Reprise dans le TRV de deux paire de courses	CHF 70'000	-
CarPostal 10.840 Rolle - Gimel	Financement de la phase de transition de 1.5 paires de courses en 2019 - 25% du total à charge du fonds TP	-	CHF 15'000
CarPostal 10.846 Rolle - Perroy - Allaman	Financement de la phase de transition de la paire de courses expérimentale en 2018 et 2019 - 25% du total à charge du fonds TP	-	CHF 14'000
	Total	CHF 70'000	CHF 118'000

b) Participation aux frais de communication

Selon la pratique du Conseil régional, cette somme est calculée en prenant environ 1% des frais des expérimentations. Dans ce préavis, le montant total pour la communication à charge du fonds TP affecté est arrondi à CHF 2'000.- TTC.

Tableau récapitulatif :

Objet du préavis n°15-2017	Total par ligne
A - Expérimentation période horaire 2018-2019	118'000
B - Communication (1% - arrondi)	2'000
Total	120'000

4. Etat de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics

Rappel: détermination des 51 communes partenaires pour le fonds TP affecté:

13'911'560.00

	Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)**	Communes territoriales	Engagement TP Régionyon
Préavis 67-2011	317'700	85'800	141'900	90'000
Préavis 68-2011	282'000	0	187'000	95'000
Préavis 7-2011	810'000	0	285'000	525'000
Préavis 16-2012	13'355'233	6'536'619	3'048'614	3'770'000
Préavis 21-2012*	4'177'000	3'052'000	0	1'125'000
Préavis 22-2012	436'555	0	383'920	52'635
Décisions du CODIR hors préavis 2012	23'010	0	0	23'010
Préavis 30-2013	660'000	0	0	660'000
Préavis 35-2014	9'072'520	0	6'913'020	2'159'500
Préavis 37-2014*	441'200	88'200	0	353'000
Décisions du CODIR hors préavis 2014	93'150	21'350	27'600	44'200
Préavis 47-2015	4'224'922	2'952'806	777'616	494'500
Préavis 52-2015* y.c. amendement	1'311'800	106'000	214'000	991'800
Préavis 60-2015	1'287'225	500'000	472'025	315'200
Décisions du CODIR hors préavis 2015	83'523	15'000	41'000	27'523
Préavis 66-2016*	781'660	162'244	553'416	66'000
Préavis 67-2016	120'300	0	30'300	90'000
Préavis 08-2016	235'000	0	163'000	72'000
Décisions du CODIR hors préavis 2016	4'200	0	2'800	1'400
Préavis 10-2017	529'000	0	359'500	169'500
Préavis 13-2017	480'000	230'000	60'000	190'000
Préavis 15-2017	578'000	70'000	388'000	120'000
Cumul engagements	39'303'998	13'820'019	14'048'711	11'435'268
%	100%	35%	36%	29%

* Le Canton a investi dans l'exploitation du réseau ou repris des expérimentations de courses dans le mécanisme TRV. Ces montants, dont une partie est refacturée aux communes, sont donc reconduits les années suivantes.

** Les participations des tiers portent sur des études (budgets communaux et cantonaux), des réalisations (EMPD cantonal), et des subventions régulières de l'exploitation des lignes régionales (TRV).

Nous constatons qu'à ce stade d'avancement, le fonds régional a été sollicité pour 82.2% de son enveloppe totale (y.c. le présent préavis).

Les engagements du fonds TP se répartissent de la manière suivante :

Types des mesures	[CHF]	[%]
Etude (dont mesures accompagnement)	975'538	8.5%
Aménagement	6'953'930	60.8%
Expérimentation	3'315'800	29.0%
Communication	190'000	1.7%
Total	11'435'268	100.0%

Cet état des lieux des engagements du fonds TP affecté ne représente pas l'état des dépenses réelles, qui s'élèvent à CHF 7.3 millions soit environ 52% du fonds TP, au 31 décembre 2016, pour lesquelles des informations sont fournies dans les comptes du Conseil régional.

5. Conclusion

A l'horaire 2016, la fréquentation des 14 lignes de bus régionales du district de Nyon a augmenté de 5.9% (données CarPostal et TPN), soit 27.5% au total depuis la réorganisation du réseau régional en décembre 2012. Les efforts conjoints engagés depuis plusieurs années par les 51 communes partenaires, le Conseil régional et la DGMR, continuent de porter leurs fruits.

Il faut relever que lorsque les objectifs de fréquentation ont été atteints, le Canton a systématiquement repris les expérimentations dans le cadre du TRV. Lorsque des phases de transition ont été engagées, des accords ont été trouvés avec les communes concernées pour assurer un retrait en douceur du financement du fonds TP.

La part du fonds TP réservée aux expérimentations a été engagée à près de 75%. Dès l'automne, il s'agira d'initier, avec les communes partenaires, des discussions quant à la suite du programme TP et des évolutions souhaitées pour la législature 2016-2021.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du Comité de direction n°15-2017-TP relatif à une demande de crédit de CHF 120'000.- TTC pour la période horaire 2018-2019, sous réserve des validations communales y relatives, et décomposé comme suit :

- CHF 7'000.- TTC pour la ligne 10.810 Nyon – La Rippe ;
- CHF 82'000.- TTC pour la ligne 10.813 Ch.-des-Bois – Coppet – Crassier ;
- CHF 15'000.- TTC pour la ligne 10.840 Rolle – Mont-sur-Rolle – Gimel ;
- CHF 14'000.- TTC pour la ligne 10.846 Rolle – Perroy – Allaman ;
- CHF 2'000.- TTC pour les frais de communication ;

ouï le rapport de la Commission ad'hoc,

ouï le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 120'000.- TTC pour la période horaire 2018-2019, sous réserve des validations communales y relatives, et décomposé comme suit :

- CHF 7'000.- TTC pour la ligne 10.810 Nyon – La Rippe ;
- CHF 82'000.- TTC pour la ligne 10.813 Ch.-des-Bois – Coppet – Crassier ;
- CHF 15'000.- TTC pour la ligne 10.840 Rolle – Mont-sur-Rolle – Gimel ;
- CHF 14'000.- TTC pour la ligne 10.846 Rolle – Perroy – Allaman ;
- CHF 2'000.- TTC pour les frais de communication ;

d'imputer le montant total de CHF 120'000.- TTC sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 27 avril 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegy

Patrick Freudiger

Annexes :

A – Généalogie des préavis TP

B – Horaires des courses expérimentales concernées par le présent préavis

C – Synthèse des retours de la DGMR sur les demandes d'offres supplémentaires pour la période horaire 2018-2019

Les annexes sont sur le serveur du CI : http://www.regionyon.ch/serveurs_fichiers/serveur_ci/ mot de passe : asd6534

Les projets d'horaire 2018 sont consultables: <http://www.projet-horaire.ch/fr/consultation-de-l-horaire/>.